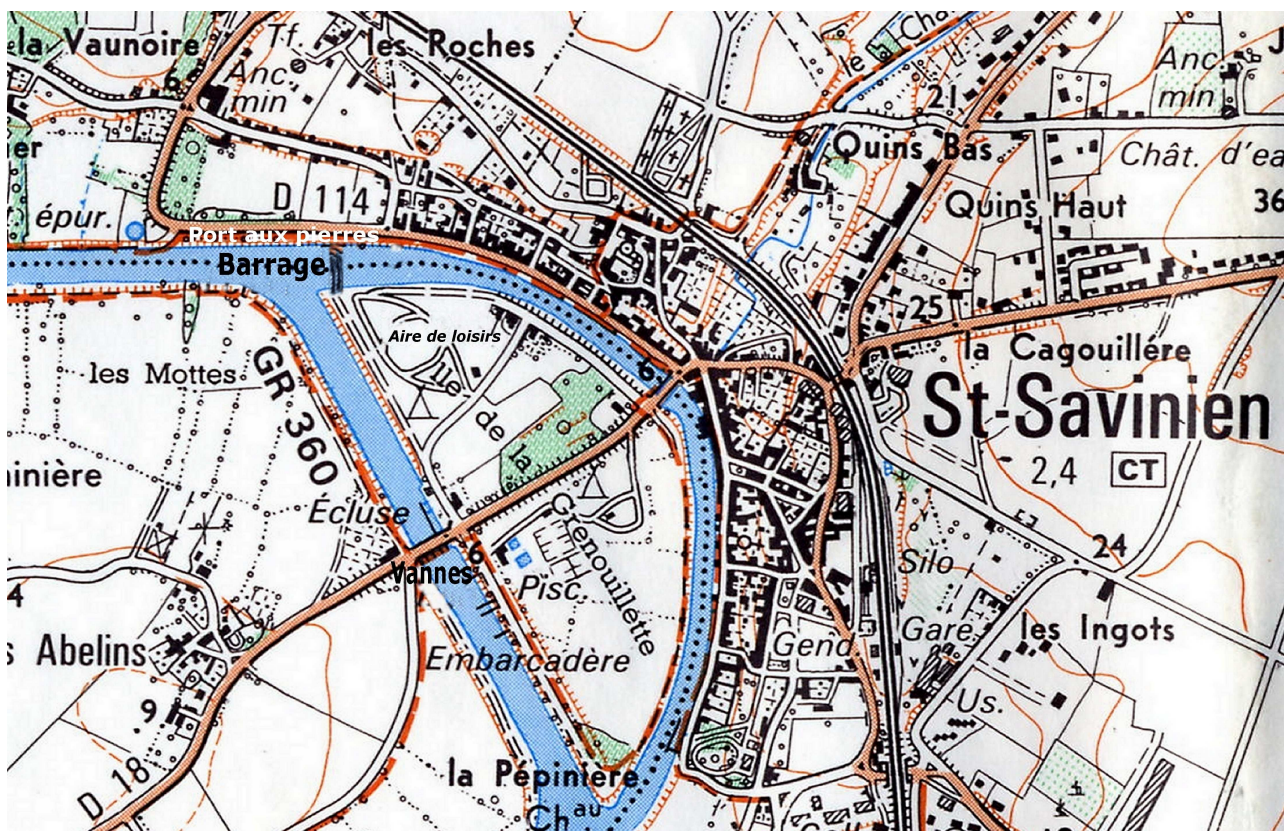
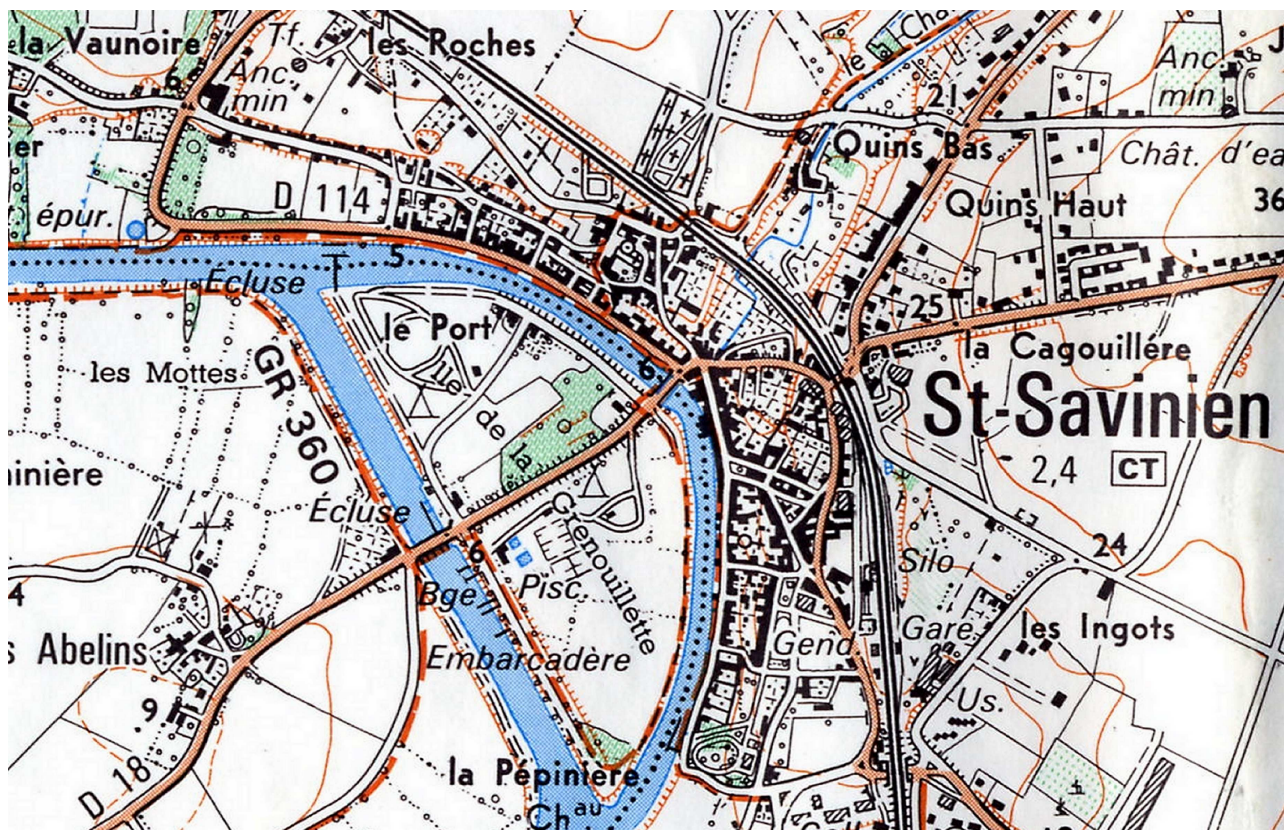


Carte IGN – Feuille Saintes 1531 O – au 1/25000<sup>e</sup>  
Base 1959 - Révision 1985



En haut, l'extrait de la carte originale – En dessous, avec les corrections.



# Les vicissitudes de la Charente à Saint-Savinien

Sur la carte ci-contre, se remarque du premier coup d'œil le croisement à Saint-Savinien de deux routes départementales : la D 18, Saint-Jean-d'Angély/Marennnes et la D 114, Saintes/Rochefort côté rive droite.

Tout d'abord, voici quelques précisions concernant la carte IGN, dite "Série bleue", vendue actuellement.

Sur la Charente, à la sortie aval du bourg (sous l'indication D 114), est mentionné "Écluse" : en réalité il s'agit d'un barrage fixe en maçonnerie lourde du type "barrage à clapet". Sur le canal, au-dessus d'"Embarcadère", est inscrit "Bge" (en clair Barrage), là où sont installées de simples vannes pour réguler le débit.

Suivent plusieurs dates pour aider à comprendre ce propos. Un premier canal, creusé en 1876, réalisait la jonction des deux extrémités du méandre dont seule la rive droite est bâtie. Un pont enjambant la Charente était livré à la circulation en 1879. De conception métallique - technique Eiffel - et ne supportant que dix-huit tonnes, il sera remplacé en 1980 par le pont actuel.

Antérieurement à ce pont, en 1867, la gare du chemin de fer - un concurrent sérieux -, sur une grande ligne, avait été mise en service. Et en 1928, la Charente était désormais déclassée de la navigation commerciale. Cela eut une heureuse conséquence : le méandre dans le bourg fut alors laissé aux pêcheurs et surtout à la pêche aux engins. Subissant l'influence des marées, ce fleuve très poissonneux devint l'eldorado des professionnels comme des amateurs. Que d'exploits et de bons souvenirs !

Une petite quarantaine d'années s'écoulèrent jusqu'à ce jour où... l'idée vint de prendre l'eau douce en amont de Saint-Savinien pour aller irriguer les marais sud et nord de Rochefort. Après de pénibles péripéties, un décret du Conseil d'État en date du 21 décembre 1961 impose des travaux parmi lesquels un barrage à Saint-Savinien afin d'arrêter la salinité apportée par les marées. Ce texte mettait fin à une forte opposition des Savinois ; et leur meneur, Albert Brient, dont l'amour pour sa Charente a marqué les mémoires, fut traité dédaigneusement de "pêcheur d'anguilles" lors de la séance du conseil général du mercredi 11 janvier 1961.

Avec l'élargissement six ans plus tôt, en 1955, du canal, c'en était fait d'un lieu champêtre merveilleux pour les pique-niques, les concours de pêche, les fêtes populaires, les activités sportives...

*« Le bonheur était dans le pré.  
... Il a filé ! »*

Le trajet de l'eau de Saint-Savinien, par le canal de l'UNIMA (UNION des MARAIS), jusqu'aux marais destinataires, exigea des ouvrages d'art et plusieurs années de travaux. En 1968, tout était terminé : la construction du barrage à clapet et ... les pêches abondantes.

Et, sans que personne ne sache pourquoi, les curages réguliers de la vase cessèrent fin 1995. Le décret déjà cité exigeait pourtant une surveillance du fleuve et le passage d'une drague suceuse pour lutter contre l'envasement. Le dernier pompage a eu lieu très précisément du 9 octobre au 22 décembre 1995, dans la zone en amont du barrage sur une longueur de mille mètres et une largeur de vingt ; soit 385 heures de pompage et un volume estimé à 69 300 mètres cubes.

L'arrêt des opérations ne s'explique pas, le décret du Conseil d'État du 28 juin 1963 donnant la concession au département confirmait les obligations de surveillance et d'entretien du fleuve et de l'ouvrage.

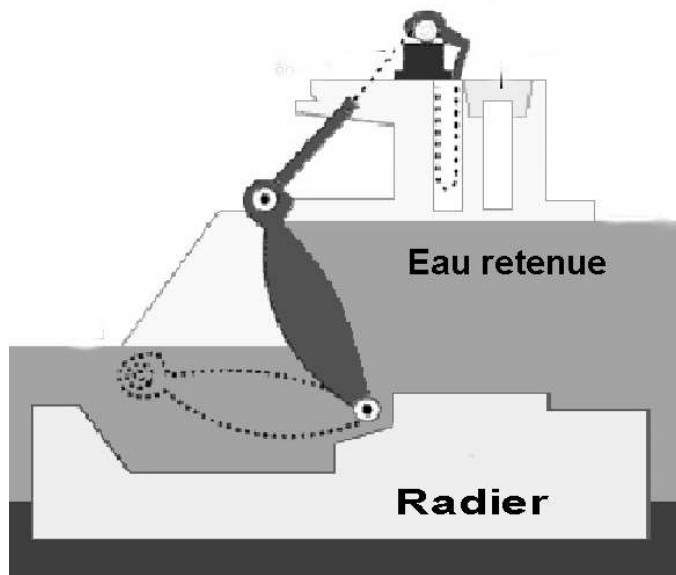
Hélas ! pour comble de malheur, en 1999, le barrage subit des dommages : le clapet est bloqué, faussé, et l'ouvrage doit être maintenu fermé avec les batardeaux.



Ce cliché permet de remarquer l'élément de batardeau en position hors d'eau. Cette année, les batardeaux ont été relevés au matin du 25 janvier 2008.

En effet, de chaque côté du barrage, amont (photo) et aval, le passage de l'eau peut être empêché par des batardeaux, lourdes plaques de fonte. C'est dans cet espace que le clapet pivote sur le dos, stabilisé sur le radier.

Coupe verticale d'un clapet  
positionné dans son logement maçonné



Le principe du clapet est la technique actuelle utilisée pour les barrages. Ce schéma expose un fonctionnement classique avec position couchée sur le fond et position réglable pour la retenue de l'eau. La machinerie dépend de l'importance du clapet. A Saint-Savinien, le clapet est actionné par deux vérins. Depuis 1999, le clapet est resté voilé et les vérins sont hors d'usage. Les batardeaux servent à couper le débit du fleuve durant de longs mois.

A droite et à gauche, des batardeaux, sur glissières verticales, peuvent fermer le logement du clapet

Principe du barrage à clapet

La chose est difficile à comprendre : les années passent, le problème reste... et la vase sans discontinuer s'étale grassement, prend toute la place dans le lit du fleuve : sa progression, linéaire d'abord, s'accélère maintenant. De temps à autre, un petit roto-dévaseur viendra brasser la vase légère en suspension, avec cet espoir - chimérique - d'un effet dynamique naturel du fleuve.

A Saint-Savinien, la situation ne semble pas inquiéter outre mesure grand monde ; quelques-uns sont toutefois préoccupés d'une dégradation de plus en plus marquée du fleuve. A l'étiage de 1993, des photos ne révélaient-elles pas déjà d'importants bancs de vase en dépit des interventions d'entretien alors encore effectuées ?

Fin 2004, c'en était trop. Des Savinois ont invité les techniciens de l'Institution Fleuve Charente pour animer une séance d'information publique.

En 2005, ces Savinois créaient le Collectif Fleuve Charente pour la défense de la Charente. Si personne ne s'empressait d'endosser la responsabilité d'agir, en revanche, la pétition lancée au terme de l'année - pour la réparation du barrage et l'enlèvement de la vase à Saint-Savinien - recueillait près de seize cents (1600) signatures.

Les acteurs du Collectif ont alerté et rencontré les responsables du département. Le dépôt d'un dossier en préfecture provoquait en premier lieu la décision suivante : la réparation du barrage, programmée pour l'été 2008, était annoncée officiellement le 15 octobre 2007.

Quant à l'envasement et à ses conséquences, les médias s'en sont faits récemment l'écho. De nombreuses actions conduites par l'Institution Fleuve Charente, messieurs Xavier de Roux et Rémy Filali, le Collectif de Saint-Savinien ont réussi à convaincre de la gravité de l'état de la Charente à Saint-Savinien.

Ce lourd dossier est aujourd'hui sur le bureau du ministre...

Pourtant, voilà un demi-siècle, d'aucuns, plus clairvoyants, avaient donné l'alarme. Ils pressentaient les préjudices multiples que causerait la Charente entravée au cœur du bourg - exemple, la lettre ouverte écrite par le juge d'instruction R. Gillard, en janvier 1960.



Reconstruction du clapet de régulation de la Charente

Enfin...

Début mai 2008, le chantier du barrage a pu démarrer, la saison des grosses eaux étant passée et le fleuve allant vers l'étiage. Une rampe d'accès pour engins et camions est aménagée et une maison de chantier installée.

Les batardeaux sont abaissés pour isoler l'espace d'intervention, fermant ainsi complètement le fleuve.

Un panneau annonce, entre autres informations, une durée de quatre mois de travaux.

Restera cependant à enlever la vase qui occupe le lit de la Charente...

**Gérard Trélon**